



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS
Soixante et onzième session**

Siège de la FAO, Rome (Italie), 20-23 juin 2016

**APPUI SCIENTIFIQUE FAO/OMS AU CODEX
(BUDGET ET DÉPENSES)¹**

Appui scientifique FAO/OMS au Codex

1. Les prévisions de dépenses exposées dans le présent document ont été calculées compte tenu des demandes d'avis scientifiques formulées par divers organes subsidiaires du Codex. Le document CX/CAC 15/38/16² donne un aperçu des réponses apportées à ces demandes ainsi que des demandes n'ayant pas encore été traitées. Le présent document récapitule les ressources affectées en 2014-2015 par la FAO et l'OMS à la fourniture d'avis scientifiques au Codex, et les ressources disponibles en mai 2016 pour la mise en œuvre des activités du plan de travail biennal 2016-2017 relatives aux avis scientifiques. Les informations finales sur les dépenses 2016-2017 seront publiées au début de 2018.

Budget de l'OMS

2. À l'OMS, la majorité des crédits affectés aux activités et aux dépenses de personnel liées à la fourniture d'avis scientifiques sur la sécurité sanitaire des aliments et sur la nutrition proviennent de contributions volontaires extrabudgétaires versées par des États Membres et d'autres donateurs, et non du budget ordinaire (contributions mises en recouvrement).

3. Pendant l'exercice biennal 2014-2015, les dépenses (activités et personnel) liées à la fourniture d'avis scientifiques au Codex s'est élevé à 3 883 587 USD dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments et à 2 104 000 USD dans le domaine de la nutrition (y compris les travaux pertinents de fourniture d'avis scientifiques et d'élaboration de directives concernant la nutrition, mentionnés et utilisés par le Codex dans le cadre de ses travaux en cours).

4. Durant l'exercice biennal écoulé, le Canada, la Chine, les États-Unis d'Amérique, le Japon et la République de Corée ont versé des contributions extrabudgétaires. Un certain nombre de contributions volontaires de base non affectées ont été reçues en faveur de la nutrition et environ 330 000 USD ont servi à financer les dépenses de personnel liées à la fourniture d'avis scientifiques dans ce domaine.

5. Pour l'exercice biennal en cours (2016-2017), le coût des activités prévues en matière de fourniture d'avis scientifiques est estimé à 1 990 000 USD s'agissant de la sécurité sanitaire des aliments, et à 1 206 000 USD s'agissant de la nutrition, des chiffres calculés sur la base des dépenses effectives enregistrées au cours du précédent exercice biennal. Les dépenses de personnel sont estimées à 2 612 930 USD pour la sécurité alimentaire et à 1 186 000 USD pour la nutrition (y compris les activités pertinentes et connexes de fourniture d'avis scientifiques et d'élaboration de directives dans ce domaine).

6. Au mois de mai 2016, les États-Unis d'Amérique, le Japon et la fondation Bill et Melinda Gates avaient versé des contributions volontaires en faveur de la sécurité sanitaire des aliments et de la nutrition. Le déficit de financement des activités relatives à la fourniture d'avis scientifiques est actuellement estimé à 1 140 000 USD en ce qui concerne la sécurité sanitaire des aliments et à 126 000 USD en ce qui concerne la nutrition. À l'heure actuelle, les salaires du personnel travaillant sur la sécurité sanitaire des aliments sont partiellement financés jusqu'à la fin de 2016 et, s'agissant de la nutrition, les salaires de l'ensemble du personnel sont entièrement financés pour l'exercice biennal 2016-2017.

¹ Le présent document est aussi inscrit à l'ordre du jour de la trente-neuvième session de la Commission du Codex Alimentarius sous la cote CX/CAC 16/39/16

² [ftp://ftp.fao.org/codex/meetings/cac/cac38/cac38_16f.pdf](http://ftp.fao.org/codex/meetings/cac/cac38/cac38_16f.pdf)

7. Les activités de l'OMS relatives à la fourniture d'avis scientifiques dépendent largement de contributions extrabudgétaires qui sont versées par un petit nombre d'États membres, et que l'Organisation reçoit avec reconnaissance.

Budget de la FAO

8. À la FAO, les fonds affectés aux dépenses (activités et personnel) liées à la fourniture d'avis scientifiques au Codex sont inscrits au budget ordinaire (Programme de travail et budget) au titre d'un produit de l'Organisation, ce qui contribue à assurer la continuité et la qualité des avis. La fourniture d'avis scientifiques au Codex dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments est assurée par différentes unités et divisions de la FAO, notamment le Bureau de la sécurité sanitaire des aliments, la Division de la production végétale et de la protection des plantes, la Division des politiques et des ressources des pêches et de l'aquaculture et la Division de la production et de la santé animales. Dans le domaine de la nutrition, les avis scientifiques sont fournis, à la demande, par la Division de la nutrition et des systèmes alimentaires.

9. Pendant l'exercice biennal 2014-2015, les dépenses (activités et personnel) liées à la fourniture d'avis scientifiques au Codex se sont montées à 3 085 926 USD dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments et à 295 529 USD dans le domaine de la nutrition.

10. Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, l'ensemble des dépenses de personnel et 90 pour cent du coût des activités effectivement menées (soit un montant total de 2,9 millions d'USD) ont été financés au titre du Programme ordinaire de la FAO. Durant l'exercice, les États-Unis d'Amérique et la Suède ont versé des contributions extrabudgétaires.

11. Pour l'exercice 2016-2017, le coût de la mise en œuvre de l'intégralité des activités prévues est évalué à 2,9 millions d'USD. Les dépenses (activités et personnel) liées à la fourniture d'avis scientifiques est estimé à 2 904 114 USD dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments et à 341 636 USD dans celui de la nutrition.

12. Pour la période 2016-2017, la totalité des dépenses (activités et personnel) relevant du plan de travail de 2016-2017 est financée au titre du budget ordinaire de la FAO. La FAO souhaite exprimer sa reconnaissance au Canada qui s'est engagé à détacher pendant deux ans au Siège de la FAO un fonctionnaire chargé de la sécurité sanitaire des aliments, qui apportera une précieuse contribution à la réalisation de l'objectif ambitieux que constitue la modernisation et la mise à jour des processus et des méthodologies du programme de la FAO en matière de fourniture d'avis scientifiques.

13. Le fait que les principales réunions et consultations qui débouchent sur des avis scientifiques (notamment, le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires, la Consultation mixte FAO/OMS d'experts de l'évaluation des risques microbiologiques et la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides) soient placées au rang des activités techniques de l'Organisation intégrées dans le Programme de travail et budget de la FAO a permis de garantir une forme de sécurité budgétaire pour les dépenses hors personnel pendant le présent exercice biennal, ce qui est salué avec reconnaissance.

Conclusion

14. Comme expliqué plus haut, la fourniture d'avis scientifiques est financée différemment à l'OMS (financement fortement tributaire des contributions extrabudgétaires) et à la FAO (financement principalement couvert par les contributions ordinaires).

15. Globalement, la contribution de la FAO et de l'OMS à la fourniture d'avis scientifique est approximativement équivalente à 10 millions d'USD par exercice biennal. Pour que le programme mixte de fourniture d'avis scientifique continue à fonctionner ne serait-ce qu'au rythme actuel, il sera essentiel que les deux organisations conservent ce niveau de financement stable et prévisible.